

République du Niger

Région de Tillabéri

Secrétariat Permanent Régional du Code Rural

Procès Verbal de la réunion

de fixation des dates de libération des champs

Novembre 2013

Procès Verbal de la réunion

De fixation des dates de libération des champs

L'an deux mil treize et le 27 novembre s'est tenue dans le bureau du Secrétaire Permanent Régional du Code rural de Tillabéri sis au Gouvernorat de Tillabéri, une réunion qui a regroupé les l'ensemble des membres du Secrétariat Permanent Régional du Code Rural.

Cette réunion était présidée par le Secrétaire Général de la Région de Tillabéri.

L'ordre du jour comportait un seul point, à savoir : les dates de libération des champs de la région.

Dans une note introductive, le Secrétaire Général de la Région de Tillabéri, Monsieur Adamou Halidou, a remercié les participants pour leur présence avant de préciser le cadre dans lequel se tient la réunion dont le point de l'ordre du jour constitue une question préoccupante de l'heure.

Il a ensuite rappelé que les différentes sources de conflits entre agriculteurs et éleveurs résultent entre autre aux dégâts champêtres causés par les animaux avant la date de libération des champs par l'autorité régionale.

Après ce rappel ,il a donné la parole au Secrétaire permanent régional du code rural (SPRCR) qui a d'abord procédé à la lecture de l'article 34 de l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme qui dit que la date de libération des champs est déterminée par un arrêté du Gouverneur sur rapport du Secrétariat Permanent Régional du Code Rural

Le SPR/CR a ensuite rappelé le processus de fixation de la date de libération des champs qui est déclenché par la tenue des réunions au niveau des communes, puis des départements et en fin de la région.

Le (SPRCR) a continué en procédant à la lecture des rapports départementaux comportant les dates de libération des champs proposées par chaque département

La situation des propositions se présentent comme suit :

- une (1) proposition pour le 30-10-2013 ;

- deux (2) propositions pour le 30-11-2013;
- une(1) proposition pour le 15-12-2013 ;
- une(1) proposition pour le 25-12-2013 ;
- sept (7) propositions pour le 31-12-2013 ;
- et enfin une(1) proposition pour le 01-01-2014.

De ces propositions des dates, il ressort les constats suivants :

- la majorité des départements et communes n'ont pas tenu de réunion de fixation avec tous les acteurs ;
- dans certains départements se sont même les chefs de canton qui ont fixé la date de libération ;
- Tous les départements ont transmis à la région un message radio proposant une ou deux date (s) de libération.

Le Président a ensuite donné la parole pour un tour de table afin de faire des observations, des propositions de dates de libération des champs et enfin des propositions d'amélioration de la procédure de libération des champs.

Il se dégage de ce tour de table les avis et les préoccupations suivantes :

En ce qui concerne les observations les participants constatent que dans certains départements surtout ceux du Nord, des champs sont déjà libérés avant même la date officielle de la région.

Dans les zones du Sud et certaines zones du Nord, le mil tardif, le sorgho et le niébé sont au stade de récolte.

En ce qui concerne les propositions de dates de libération :

- un seul participant a proposé la date du 31-12-2013
- dix (10) participants ont proposé deux (2) dates : le 30-11-2013 pour la zone Nord et le 31-12-2013 pour la zone sud
- un (1) participant a proposé deux(2) dates : le 25-12-2013 pour la zone Nord et le 31-12-2013 pour la zone sud.

-

En ce qui concerne les propositions d'amélioration de la procédure :

- d'améliorer la circulation de l'information ;
- d'impliquer les communautés à la base ;
- d'impliquer tous les acteurs ;
- de donner des moyens pour la tenue des différentes réunions
- de mettre à la disposition de la chefferie traditionnelle la brochure de libération des champs ;
- d'insister sur la tenue obligatoire des réunions dans le message radio envoyé par la région aux préfectures ;
- de ne pas officialiser des dates communales avant celle de la région ;
- d'organiser un atelier regroupant l'ensemble des acteurs pour clarifier le rôle de chaque acteur ;
- de demander aux mairies de contribuer à la tenue des réunions

En conclusion les participants proposent deux(2) dates de libération : le 30 novembre 2013 pour les départements d'Abala, Balléyara, Filingué, Kollo, Ouallam et Tillabéri où les champs sont déjà libérés et le 31 décembre 2013 pour les départements d'Ayorou, Bankilaré, Banibangou, Gotheye, Say, Téra et Torodi où le mil tardif, le sorgho et le niébé sont au stade de récolte.

La réunion recommande aux Préfets, aux Maires et aux opérateurs ruraux de vulgariser les dates fixées par l'organisation des foras, des missions d'information et sensibilisation de tous les acteurs et des patrouilles de dissuasions des forces de défense et de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

Les rapporteurs

Djibrilla Karimou : SPR/CR

Abdou Ibrahim: DRP/AT/DC

Le Président de séance

Le Secrétaire Général de la Région

Adamou Halidou